

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre PRODHOMME, Maire.

Membres Présents :

Mrs Pierre PRODHOMME, David LEBOUVIER, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Gérard JOURDAN, Ludovic JALLOIN, Mmes Valérie BARON, Corinne GILLETTE, Stéphanie BOBET.

Membres absents excusés : Mme Ramatoulaye ROGER, Mrs David CHIDENNE et Thomas GIDEL.

Mr David LEBOUVIER est désigné comme secrétaire de séance.

FISCALITE 2017 AGGLO - TAUX LISSES - délibération

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et son article L.2311-5 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636-1 et suivants et l'article 1638-0 bis ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création de Fougères Agglomération ;

Considérant l'écart de taux sur les ex communautés et les 7 communes rattachées ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le principe de la mise en place d'un lissage des taux sur 3 ans (taux moyen pondéré applicable sur tout le territoire de Fougères Agglomération en 2019) pour les taxes communautaires suivantes :

- Foncier bâti de 2,02 % à 1, 57 % sur 3 ans
- Cotisation Foncière des Entreprises de 23,68 % à 24,81 % sur 3ans

Devis Etude Thermique Micro-crèche

Le CM préfère un devis comprenant l'extension et le bâtiment actuel.

Demander à Eco Energie le coût de l'option pour le bâtiment actuel.

Le CM valide en avance le devis le moins cher des 2 pour une offre comparable.

Groupe pilotage Micro- crèche

Mme Corinne GILLETTE sera le point de contact. Mr David LEBOUVIER, suppléant.

Tarifcation Espace Jeune

Le CM prend note du courrier de l'augmentation des tarifs pour les familles de la commune.

Pas de décision pour l'instant.